

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt quatre novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 novembre 2016, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François LOUVEGNIES, Maire de Trélon.

## **Étaient Présents :**

Mesdames et Messieurs, REGHEM Thierry, BONDU Geneviève, BOMBART Michel, HANNECART Ghislain, PAVAUT Danièle, AUBER André, POLY Jean-Pierre, HELEVAUT Mireille, BIZIEN Marie-Pierre, COLLIER Liliane, ROUSSEAUX Anita, JOBET Murielle, AMAND Hervé, GROUZELLE Jennifer.

## **Étaient excusés et représentés :**

M. LOCUTY Michel ayant donné procuration à Mme BONDU Geneviève ;  
Mme RISSACK Valérie ayant donné procuration à Mme HELEVAUT Mireille ;  
Mme LAGNEAU Séverine ayant donné procuration à M. REGHEM Thierry ;  
M. HANON Yannick ayant donné procuration à M. POLY Jean-Pierre ;  
M. FUGERE Sébastien ayant donné procuration à M. LOUVEGNIES François.

## **Absents et excusés :**

Madame BASTIENT Patricia, Messieurs SIMON Etienne et HOUSSIERE Olivier.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Thierry REGHEM.

----- O -----

Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance, fait procéder à l'appel nominal. Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare que le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE**

Le procès-verbal de la séance en date du 28 Septembre 2016 a été approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 1222-22 DU C.G.C.T.**

Vu la requête présentée devant le Tribunal Administratif de LILLE par Madame URBAIN Nathalie, la décision d'agir en justice afin de défendre les intérêts de la commune a été prise. L'affaire a été confiée à Seral LANDOT & Associés.

## **DROITS ET TARIFS DES DIFFÉRENTS SERVICES**

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire, pour l'année 2017, les tarifs des droits et services communaux actuellement appliqués.

## **RÉVISION DES LOCATIONS DES BÂTIMENTS ET LOGEMENTS COMMUNAUX**

Le conseil municipal décide de fixer les loyers des différents bâtiments communaux comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

### **- salle des fêtes**

	<b>Résidents</b>	<b>Extérieurs</b>
Vin d'honneur	320 €	370 €
Week-end	380 €	450 €
Caution	350 €	350 €
Réservations	100 €	100 €
Caution tri poubelles	250 €	250 €
Café enterrement	50 €	50 €

### **- Bâtiments communaux**

Perception	5900€/an révisable tous les 3 ans
Bibliothèque	1 € symbolique
TRIDENT	400,00 €/mois
Écomusée	1 € Symbolique
VIER SAC	242 €/mois
Mme HEUCLIN Agnès	520,00 €
WILLIAME Joëlle (rue Heureuse)	600 €/mois + 150€/mois charges
LENAIN	700 €/mois révision selon indexation

### **- Garages**

Mlle TETAERT Sandrine	400,00 € par an
M. LAURENT Richard	400,00 € par an
Garages DUPIN	25€/mois

## **PERSONNEL COMMUNAL - PRIME DE FIN D'ANNÉE**

Il est décidé à l'unanimité de ne pas augmenter la prime de de fin d'année pour l'année 2016.

## **INDEMNITÉ DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRÉSOR**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer à Madame Bailly, nommée depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2016 à la Trésorerie de Trélon, l'indemnité de Conseil à hauteur de 100 % pour l'année 2016, soit une indemnité brute s'élevant à 270,89 €.

## **TRAVAUX DE SÉCURITÉ RUE VICTOR HUGO ET RUE DU FOURNEAU/ FRANÇOIS ANSIEAU**

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement d'un plateau ralentisseur rue Victor Hugo et de chicanes rue du Fourneau / François Ansieau. Le montant des travaux s'élèvent respectivement à 13 896 € TTC et 13 980 € TTC. Pour mémoire, ces travaux sont financés dans le cadre du produits des amendes de police.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet, émet un avis favorable.

## **RÉHABILITATION DE LA MAISON TÉNART**

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que le coût estimatif des investissements se décompose comme suit :

<b>DEPENSES TTC</b>		<b>RECETTES TTC</b>	
Travaux	1 563 778,00 €	Subvention DRAC	668 748,00 €
Équipements mobiliers	261 900,00 €	Inter reg	500 000,00 €
Honoraires	243 949,00 €	€	
Divers	140 627,00 €	FCTVA	346 789,00 €
		Coût net ville <i>(hors VRD, hors subvention Conseil Départemental et Conseil Régional)</i>	694 717,00 €
2 210 254,00 €		2 210 254,00 €	

Le calendrier prévisionnel du projet prévoit le lancement d'appel à candidature pour recruter l'architecte en janvier 2017 et la sélection des équipes participantes en février 2017. Le montant des honoraires est estimé à environ 150 000,00 €.

Avant d'engager la procédure, le conseil municipal demande que lui soit présenté le calendrier pluriannuel des projets à venir lors d'une prochaine séance.

## **AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement du centre bourg qui consiste à augmenter la capacité d'aires de stationnement et apporter la sécurité nécessaire aux habitants en raison du flux important de camions venant de la carrière de Wallers en Fagne. A cet effet, la ville a acquis le 4 octobre 2016, un ensemble immobilier appartenant à Mme BOT qui permettra d'assurer une liaison sécuritaire entre la place, la maison médicale, l'école maternelle et la future micro-crèche.

Par ailleurs, l'immeuble qui abritait la caisse d'épargne est actuellement en vente. L'acquisition du bâtiment par la ville et par la même occasion du presbytère y attenant (quand ce dernier sera à vendre) permettrait de venir compléter ce cheminement piétonnier entre les différents équipements communaux et de dynamiser le centre bourg. Monsieur Le Maire propose de solliciter l'EPF pour le portage foncier de cette opération.

Il expose ensuite qu'il serait intéressant d'engager une réflexion avec le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord) sur ce projet d'aménagement du centre bourg qui inclurait les acquisitions foncières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable au projet exposé ci-dessus.

## **ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE MÉTROPOLITAIN**

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal qu'afin de renforcer leurs coopérations dans un objectif de construction d'un espace de solidarité et de développement métropolitain à l'échelle du Hainaut-Cambrésis, les communautés d'agglomération de Valenciennes Métropole, de la Porte du Hainaut, de Cambrai et de Maubeuge-Val de Sambre et les communautés de communes du Caudrésis-Catésis, du Pays Solesmois, du Pays de Mormal, du Cœur de l'Avesnois et de Sud Avesnois ont décidé de se regrouper au sein d'un syndicat mixte fermé de pôle métropolitain au sens des articles L5711-1 et L573171 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le syndicat mixte aura pour mission principale de contribuer à la mise en œuvre de ce projet stratégique, à travers la réalisation d'actions communes, en confortant le positionnement du Hainaut-Cambrésis auprès des institutions régionales et en optimisant les leviers de financement des projets.

L'organe délibérant du syndicat, dénommé « conseil métropolitain », sera composé de 36 délégués titulaires et 36 suppléants, dont 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour la Communauté de Communes SUD AVESNOIS. Les dépenses du syndicat seront notamment couvertes par les contributions

financières de ses membres, telles que définies par ses statuts, sur la base d'un montant par habitant fixé annuellement. Pour le premier exercice, ce montant est estimé à 0,30 €, soit pour la Communauté de Communes SUD AVESNOIS une contribution prévisionnelle de 8.216,10 €.

Conformément à l'article L5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adhésion de la Communauté de Communes SUD AVESNOIS au syndicat mixte du pôle métropolitain du Hainaut-Cambrésis est subordonnée à l'accord à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de la Communauté, qui disposent pour se prononcer d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération aux maires.

Le conseil municipal, après pris connaissance des statuts, accepte à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de Communes du Sud Avesnois au Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis.

## **QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

- **Bâtiment AXA** : Il est porté à la connaissance du conseil municipal que « l'optique de la Fagne » souhaite acquérir le bâtiment AXA pour y installer un audio prothésiste. Il est ensuite émise l'idée que l'agence AXA pourrait être transférée dans l'immeuble voisin.

- **Plan départemental des logements** : information est donnée sur la politique du Département en faveur du logement.

- **Action Santé du Lions Club** : Il s'agit de centraliser dans une pochette plastique rangée dans la porte du réfrigérateur des informations écrites et vitales relatives à la santé des usagers. Celles-ci permettront d'apporter de précieux renseignements, d'informer les services de secours sur l'état de santé du patient, sur les traitements qu'il suit et ainsi peut être de leur faire gagner un temps précieux lors de leur intervention. Quand les services d'urgence interviennent chez le particulier et aperçoivent l'autocollant LIONS SOS au dos de la porte d'entrée, les secours savent qu'une fiche de renseignement dont ils peuvent avoir besoin, est disponible dans le réfrigérateur. Considérant le caractère d'intérêt général de cette opération, il est décidé de distribuer 500 pochettes et de cibler en priorité les personnes âgées. Le coût du dispositif s'élève à 0,50 € l'unité.

- **Adhésion à l'Établissement Public Administratif (EPA)** : Il est décidé d'adhérer au nouvel établissement proposé par le conseil départemental afin de continuer à bénéficier de l'assistance juridique précédemment dispensée par l'ATD.

- **Accueil de Migrants dans le cadre d'un Centre d'Accueil de Retour Volontaire** : L'État propose de créer un Centre d'Accueil de Retour Volontaire (CRV) dans l'ancienne maison de retraite pour y accueillir des migrants, principalement de nationalité afghane et les aider à préparer leur retour dans leur pays d'origine. La durée du séjour s'étale sur 30 à 50 jours. Pour sortir des règles propres aux ERP et de réduire le coût des travaux, l'effectif se limiterait à 14 personnes. De plus amples informations sont attendues des services de l'État.

- **Maison de santé pluridisciplinaire** : Il est décidé d'organiser une opération « portes ouvertes » les 3 et 4 décembre prochains de 14 H à 17H.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.